

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-25308/DENV

Nouméa, le

12 JUIL. 2011

*L'inspecteur des installations classées*

*Sc du directeur.*



à

Monsieur le gérant  
PATRIMOINE IMMOBILIER  
BP 687  
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite d'inspection de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de l'immeuble « les Feuillantines » à Nouméa

Pièce jointe : compte-rendu de la visite d'inspection du 24 mai 2011

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 24 mai dernier de la station d'épuration de l'immeuble « Les Feuillantines ».

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande d'une part de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire la température du local du compresseur et d'autre part de réaliser un bilan 24 heures et de m'en communiquer les résultats d'analyses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.